

Citation style

Dasen, Véronique: Rezension über: Michaela Rücker, "Pharmakeía und crimen magiae". Frauen und Magie in der griechisch-römischen Antike, Wiesbaden: Harrassowitz, 2014, in: *Museum Helveticum*, 72(2015), 2, S. 247, DOI: 10.21245/rec.ant.1083958902, heruntergeladen über Website



copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

documenté épigraphiquement. Il marque par conséquent le point de départ de l'enquête de l'A. En effet, comme cette dernière analyse les aspects religieux, elle se sert, pour ainsi dire, exclusivement des inscriptions. Pour la période hellénistique (IV^e– I^{er} a.C.), il s'agit surtout de décrets de toutes sortes, («lois religieuses», règlements culturels, etc.), tandis que l'époque romaine se caractérise plutôt par des dédicaces et des inscriptions honorifiques.

Dans la première partie de son enquête, l'A. passe en revue les différents cultes de l'île-cité. C'est ainsi qu'elle étudie celui de Zeus, particulièrement bien attesté avec ses épiclèses variées. Toujours dans ce contexte, l'A. étend son enquête à l'*Asklépieion* et aux dèmes; elle réserve une place particulière à celui d'Halasarna en raison de l'importance du sanctuaire d'Apollon qui s'y trouve; la même attention est portée à celui d'Isthmos situé sur l'emplacement de l'ancienne cité d'Asty-palaia. Pour cette raison, il est reconnu pour l'intensité de sa vie culturelle.

Dans la seconde partie, l'A. étudie les différentes divinités qui constituent les panthéons de Cos. Elle tente d'assigner à chaque divinité un «champ d'action» spécifique que ce soit dans les domaines politique ou privé. Mais, comme elle le reconnaît elle-même (325): «toutefois, force est de constater qu'aucun des autres champs d'action envisagés ne peut être complètement dissocié du premier [*i.e.* le champ politique] dans la mesure où chacun relève toujours, de près ou de loin, de la 'cité'». Malgré cette faiblesse, son enquête aboutit tout de même à des résultats convaincants.

Ainsi, en conclusion, peut-on souligner que l'étude des diverses divinités de Cos fera date. En effet, au-delà de son analyse locale, cette dernière permet d'appréhender certains aspects généraux de la religion grecque aux époques hellénistique et romaine. Ce n'est là qu'un de ses nombreux mérites.

Olivier Curty

Michaela Rücker: "Pharmakeia und crimen magiae". Frauen und Magie in der griechisch-römischen Antike. Philippika 78. Harrassowitz, Wiesbaden 2014. VIII, 256 p.

Toutes les femmes sont des sorcières, ce préjugé de longue durée est bien connu, mais il n'avait pas fait jusqu'ici l'objet d'une thèse de doctorat. Rücker a relevé le défi à l'Université de Leipzig en se concentrant sur une facette du sujet, les procès accusant des femmes de pratiques magiques dans le monde gréco-romain, engageant une réflexion plus large sur la notion culturelle de magie dans une perspective juridique et genrée. Les sources étudiées concernent principalement l'Athènes classique (V^e–IV^e s. av. J.-C.), l'époque républicaine et le principat (IV^e s. av.–I^{er} s. apr. J.-C.). L'approche est essentiellement philologique et historique, et n'inclut pas le matériel archéologique ni l'iconographie, à l'exception des tablettes de défixion (sur cet aspect de la magie antique, voir le bilan historiographique récent dans *Dialogues d'histoire ancienne*, suppl. 14, 2015, 169–190). À l'introduction, qui pose la problématique dans l'histoire de la recherche, succède un deuxième chap. qui définit de manière détaillée le champ conceptuel de la magie, en partant de sa terminologie et des définitions antiques qui révèlent la porosité des limites entre religion, science et magie, puis examine la diversité des acteurs et des pratiques (9–104). Les troisième et quatrième chap. constituent le cœur de l'ouvrage («Zaubervorwürfe als politische oder propagandistische Mittel? Frauen vor Gericht»). R. analyse à partir d'études de cas comment à Athènes (105–141), puis à Rome (143–209), des femmes furent accusées d'être les auteures ou instigatrices d'atteintes à la santé, voire de meurtres. R. replace ces cas dans leur contexte juridique, et confronte les résultats à ceux tirés aujourd'hui du contraste entre la représentation littéraire d'un praticien presque toujours de sexe féminin, et les textes épigraphiques ou sur papyrus où la femme est au contraire la victime qu'un homme essaie de posséder. La conclusion synthétise les résultats (211–216). Les procès examinés possèdent tous une dimension politique chevillée au statut de citoyen de la victime. Il est impossible de conclure à l'existence de pratiques jugées exclusivement féminines. L'usage de *pharmakeia*, *epodai*, *ueneficia* ou *cantiones* constitue un des moyens de diffamer l'accusé, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Complété par une riche bibliographie et des index détaillés, l'ouvrage apporte une contribution bienvenue au mouvement de renouveau que connaît l'histoire de la magie depuis une quinzaine d'années.

Véronique Dasen